




INTÉRIALE



wtw



cdg
Centre de Gestion
de la Manche
FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE



**Convention de
participation prévoyance
maintien de salaire**

**Centre de gestion de la
Manche**

SOMMAIRE

- Les atouts du groupement
- Pourquoi se couvrir en Prévoyance (rappel du statut de l'agent)
- Le détail de l'offre
- Le calcul de la cotisation
- Les avantages de l'offre
- Les services inclus dans l'offre
- Les modalités d'adhésion
- Le circuit de gestion
- Contact



LES ATOUTS DU GROUPEMENT



Qui compose le groupement ?

INTÉRIALE

Centrée sur des valeurs mutualistes depuis 1947 dans le total respect de vos adhérents qui sont l'âme et la structure de notre mutuelle.

Experte sur les collectivités territoriales, établissements publics et les métiers du ministère de l'intérieur, du ministère de la justice

wtw

À vos côtés au quotidien.
Le conseil, l'expérience,
l'innovation du 1^{er} gestionnaire
en France :

Présent depuis plus de 25 ans
sur l'activité publique

74 000 agents gérés en convention
de participation prévoyance

Pour mieux nous connaître

7 
ministères

La confiance
de plus de
1 000
Grands comptes



483 123
personnes
protégées

316 M€
Chiffres d'affaires

239 M€
de prestations
brutes versées

162 %
de marge
de solvabilité

45 
agences

10 800
permanences sur
le lieu de travail



Intériale est certifiée **ISO 9001** dans sa version la plus récente par l'organisme **AFNOR**, gage de qualité de service.

Cette certification a été délivrée sur la **chaîne complète de la satisfaction adhérent**, de la conception de l'offre à la gestion des prestations en passant par l'accompagnement au quotidien.



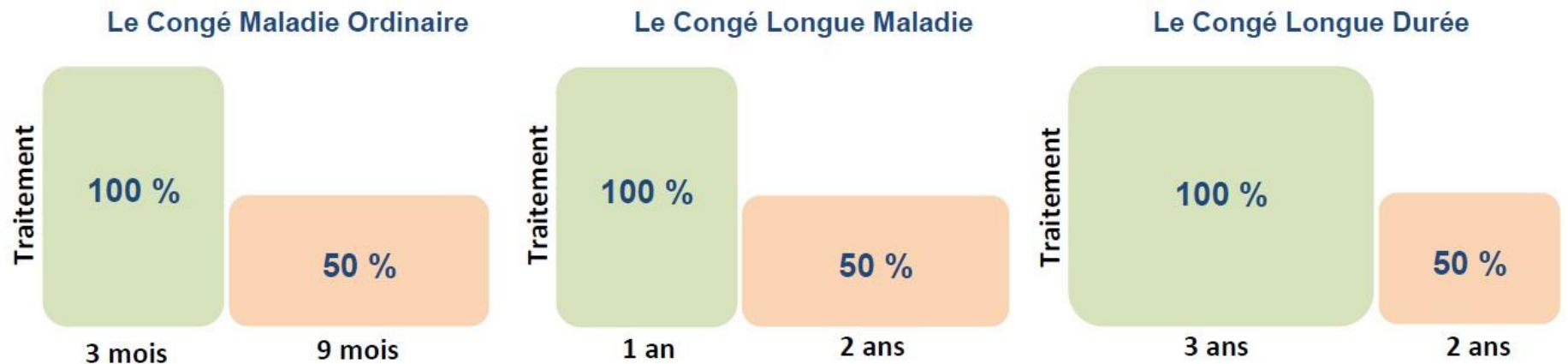
RAPPEL DU STATUT DE L' AGENT





STATUT DE L'AGENT TITULAIRE

■ Affilié à la CNRACL (temps complet ou non complet supérieur ou égal à 28h / semaine)

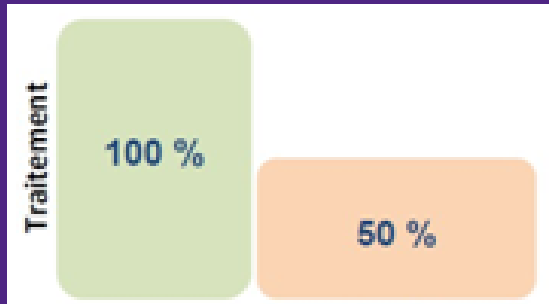




STATUT DE L'AGENT CONTRACTUEL

Congé Maladie Ordinaire

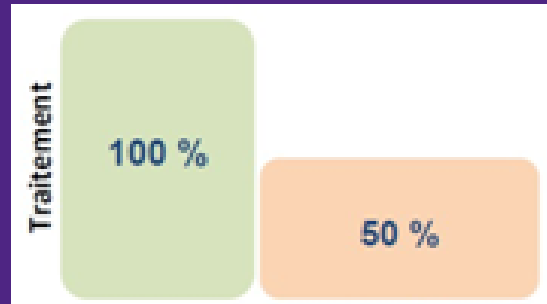
Ancienneté entre 4 mois et 1 an



1 mois

1 mois

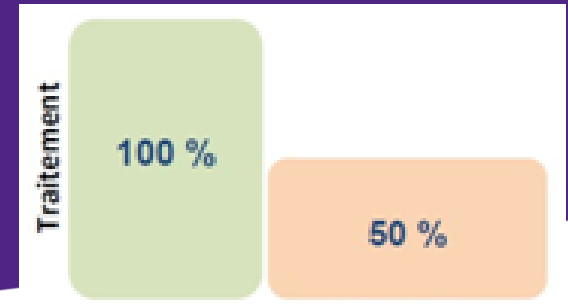
Ancienneté entre 2 et 3 ans



2 mois

2 mois

Ancienneté supérieur à 3 ans



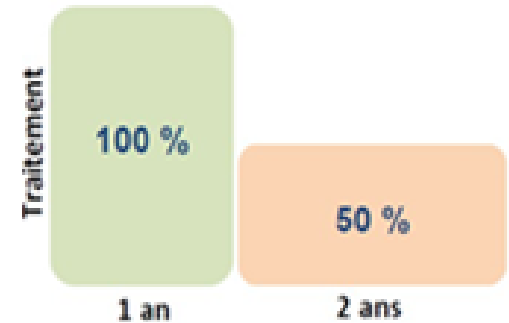
3 mois

3 mois



Un agent contractuel dont l'ancienneté est inférieure à 4 mois n'a pas de droits ouverts en Maladie Ordinaire.

Congé Grave Maladie



1 an

2 ans



30/01/2024

Un agent contractuel dont l'ancienneté est inférieure à 3 ans n'a pas de droits ouverts en Grave Maladie.



LE DETAIL DE L'OFFRE

Les prestations et cotisations



Le détail de l'offre

Garanties de base

Maintien du salaire en cas d'incapacité temporaire de travail avec ou sans les primes (au choix de l'agent)
à hauteur de 95%

Taux de cotisation

1,04%

1,08%

Salaire net garanti :

- *Traitement indiciaire brut*
- *NBI*

Primes garanties :

- *IFSE*
- *Indemnité compensatrice CSG*
- *Transfert primes points*

Garanties optionnelles

Taux de
cotisation

Maintien de salaire en cas d'invalidité permanente

95% du salaire net de référence (TIB+ NBI ou TIB+NBI+ RI)

0,87%

Perte de retraite suite à invalidité permanente

*95% de la perte de retraite
(indissociable avec la garantie maintien de salaire en cas d'invalidité)*

0,56%

Garantie décès/PTIA

Deux années du traitement indiciaire brut

0,38%



LE CALCUL DE LA COTISATION



Le calcul de la cotisation

TAUX DE COTISATION



**SALAIRE DE REFERENCE
(TIB + NBI ou TIB+NBI+RI)**

Exemple de calcul de cotisation GARANTIE DE BASE avec les primes:

- Salaire de référence de 1800€ = 19,44 €/mois
- Salaire de référence de 2000€ = 21,60 €/mois
- Salaire de référence de 2400€ = 25,92 €/mois

A DEDUIRE ENSUITE LA PARTICIPATION EMPLOYEUR

Précision sur le calcul de la cotisation

Les cotisations sont calculées à partir du traitement de référence brut

Les prestations sont versées à partir du traitement de référence net

Les indemnités versées ne sont pas imposables

Définition du salaire de référence:

- Fonctionnaires : Traitement Indiciaire Brut (TIB) + Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI) + Régime Indemnitaire (RI) au choix de l'agent
- Contractuels : Ensemble de la rémunération brute (Salaire + Primes).



LES AVANTAGES DE L'OFFRE



Les avantages de l'offre 1/2

Pas de questionnaire médical

Des conditions d'accès sans limite d'âge

Un interlocuteur unique

Des tarifs attractifs grâce à une large mutualisation

Pas de délai de stage *

- *Durant les 12 mois suivant la mise en place de la convention*
- *Durant les 12 mois suivant la date d'embauche de l'agent si elle est postérieure au 1^{er} janvier 2023*

Les avantages de l'offre 2/2

Convention pour une durée de 6 ans + 1 an prolongation

Maintien des tarifs pendant 3 ans

Délai de règlement des indemnisations

Des services associés en inclusion



LES SERVICES INCLUS DANS L'OFFRE



D'autres services à valeur ajoutée inclus dans l'offre prévoyance

Services d'assistance (IMA Assurances) 24h/24h

En cas d'ITT ou d'Invalidité :

- Informations médicales, juridiques et vie pratique
- Assistance psychologique
- Aide ménagère

En cas d'ITT

- Aide au retour à l'emploi

En cas d'invalidité

- Conseil social
- Relais services à la personne

En cas de décès :

- Aide à l'organisation des obsèques
- Prise en charge des enfants de moins de 15 ans

**Assistance psychologique en cas d'événements
traumatisants**

Action Sociale

- Aide à la souscription d'un micro prêt
- Aide financière exceptionnelle secours solidarité handicap

Assurance Emprunteur – Prêts immobiliers

(indissociable de la caution) assurance en cas de décès

(jusqu'à 79 ans) ou de PTIA (avant 60 ans)

Caution immobilière

Dispense des frais d'hypothèque pour les agents (soit 1,5% du montant de l'emprunt et des frais de main levée)





LES MODALITÉS D'ADHESION




Les modalités d'adhésion agents 1/2

Qui peut en bénéficier ?

- Les fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé, quel que soit leur statut, actifs de la collectivité.

- Les agents détachés auprès de la collectivité adhérente.

- Pour adhérer, l'agent doit être en activité normale de service au moment de la prise d'effet de son contrat.

 Adhésion le 1^{er} du mois suivant le dépôt du bulletin d'adhésion à remettre systématiquement au service RH.

Les modalités d'adhésion agents 2/2

Cas particulier

Agent en arrêt de travail à la date d'effet des garanties

Agent à temps partiel thérapeutique (suite CLM, CLD)

Agent en congé parental ou placé en disponibilité pour convenances personnelles

Agent embauché postérieurement

31 jours de reprise d'activité pour adhérer

Possibilité d'adhérer mais exclusion de la pathologie initiale

12 mois pour adhérer sans condition à date de reprise d'activité

12 mois pour adhérer sans condition à date d'embauche

Les modalités d'adhésion collectivités

- Signature de la lettre d'intention

↳ A renvoyer a Interiale mutuelle pour anticiper la communication auprès de vos agents (réunions, permanences)

- Délibération après du comité technique saisine

↳ Délibérer après du comité technique saisine (l'adhésion de votre collectivité, le montant de la participation)

- Signature de la convention d'adhésion et des documents contractuels annexes

- Mise en oeuvre du déploiement dans votre collectivité.



LE CIRCUIT DE GESTION



Une gestion omni-canal, un seul dossier client

Une solution stable chez Gras Savoye WTW, pour chaque assuré

Ce qui nous différencie ?

Une solution de **GED éprouvée** et déployée dès 2011



Dossier électronique client



Courrier



Extranet/App



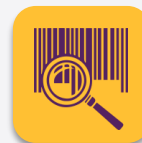
Email



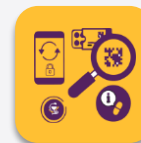
Téléphone



Transparence



Rapidité



Traçabilité



Accessibilité



Sécurité

L'intégralité du dossier électronique client est partagé entre les gestionnaires et le service clients. Sur son extranet et appli mobile, l'assuré visualise ses envois et l'état de ses demandes.

Une gestion automatisée pour accompagner la collectivité



Gestion Prévoyance

- Gestion des incapacités
- Accompagnement des clients sur les invalidités auprès assureurs
- Accompagnement des bénéficiaires dans le cadre du décès (délégation de la gestion des capitaux décès sur accord assureur)
- Tiers payant Frais d'obsèques avec Prestataire privilégié



Service RH

- Déclaration arrêt de travail
- Renseignements
- Consultation en ligne des règlements et accès aux courriers
- Suivi des arrêts



Echanges de flux

- Assureurs



Numérisation des documents

- Tri & numérisation
- Typage & indexation
- Alimentation du dossier électronique client



Web & Apps

- Informations & alertes
- Selfcare
- Messagerie




**Dossier
Electronique
Client**

Extranet RH - [Lien vers la vitrine Extranet RH](#)

Un accès sécurisé pour toutes vos déclarations et pour le suivi des règlements



Domaine Prévoyance

- Déclaration de sinistre et suivi
- Accès aux dossiers de sinistres (règlements, statuts...)
- Accès aux courriers échangés entre la gestion et l'employeur

Des évolutions en continu

- Visualisation des courriers adressés aux assurés en prévoyance pour une visibilité de l'avancée du dossier
- Choix de la langue Français ou Anglais

Déclaration de sinistres

Statut

Nom : Prénoms :

N° Sécurité Sociale : CN

Titulaire titulaire
Veuillez choisir une situation familiale

Établissement : Contrat :
Veuillez choisir un établissement Veuillez choisir un contrat

Activité :
Veuillez choisir une activité

Date d'entrée dans l'entreprise : LAMBAAL
Veuillez choisir une catégorie socio-professionnelle

Catégorie socio-professionnelle :

Type de contrat de travail :
Veuillez choisir un type de contrat de travail

Déclaration de sinistre de référence
C'est votre dernière déclaration si date de suspension de l'arrêt de travail

Primes et éléments variables
Montant brut :

Date de début de période	Date de fin de période	Montant brut	Montant net	Supprimer
01/01/2014	31/03/2014	4577,00 €	3423,57 €	X
01/01/2014	31/03/2014	4577,00 €	3423,57 €	X

Date de début de période : Date de fin de période :
Montant brut : Montant net :

[Insérer un sinistre](#)

Déclaration des arrêts

Informations du salarié

Nom du salarié : LAMBAAL
Date de naissance : 01/01/1962
Établissement : SUREC C

Adresse : Société Sécurité Sociale
1 rue de Travail
20000 PERNES
N° Sécurité Sociale : 0423700000012

Informations du sinistre

Numéro de sinistre : 04000001
Date de survenance : 01/01/2014

L'arrêt de travail : ARRÊT DE TRAVAIL
Date de début de l'arrêt : 01/01/2014
Date de fin de l'arrêt : ...

Employeur : SOCIÉTÉ C PREV EP
Date de fin pour le règlement : 01/01/2014
Motif de l'arrêt : ...

Statut : ...
Date du dernier jour de l'indemnité : 01/01/2014

[Télécharger des courriers](#)

Pièces justificatives

Nombre de pièces reçues pour la liquidation : 2
Nombre de pièces requises pour la liquidation : 2
Date de réception de la dernière pièce justificative : 19/02/2011 - Arrêt de travail initial

Règlements

Période d'indemnisation	Montant indemnité	Date de règlement
01/01/2014-31/03/2014	123,45 Euros	01/01/2014
01/01/2014-31/03/2014	234,56 Euros	21/01/2014

[Retour à la liste](#)

Accès aux règlements et aux courriers de gestion



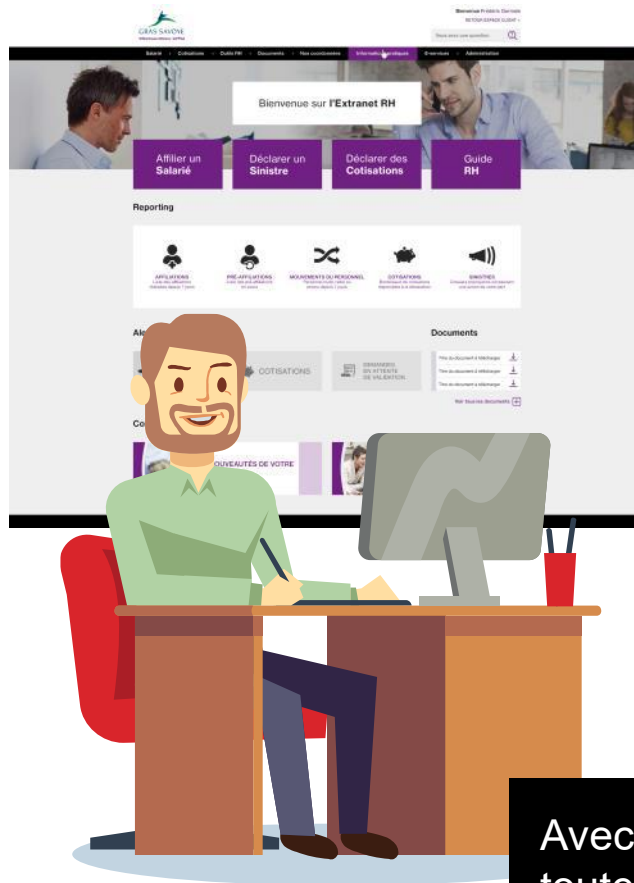
Mouvement
d'effectif simple
ou par groupe



Validation des
cotisations et
télépaiement



Suivi des
incapacité et
des règlements



Gestion des
alertes



Extraction des
listes d'assurés
avec N° de
matricule

Avec l'extranet RH, Marc réalise
toutes les opérations, fait son suivi
et paie ses cotisations

Gestions des arrêts de travail (Incapacité)

Automatiser la gestion des arrêts



Déclaration du 1^{er} arrêt à Gras Savoye



Règlement des sinistres



Consultation en ligne des règlements et accès aux courriers



Réduction de la charge administrative de suivi pour la collectivité



Gestion des dossiers décès

Sécuriser le process en respectant les contraintes de délai (Loi Eckert)

La famille informe la collectivité du décès (pas de formalisme)



L'assureur ou Gras Savoye prend contact avec les bénéficiaires pour la constitution du dossier



Jour 1

La collectivité constitue le dossier de déclaration et informe l'assureur ou Gras Savoye si délégation de décès



**Informez
Gras Savoye des déclarations
de décès**

pour nous permettre de vous accompagner et de suivre vos dossiers.

Jour 15

Notre intervention

- Conseil et accompagnement des équipes RH
- Suivi administratif du dossier chez l'assureur
- Relance(s) sur demande de la collectivité

Des évolutions en continue :

- Tiers payant Obsèques avec notre partenaire
- Délégation gestion capitaux Décès sur accord assureur

Liste des éléments à communiquer à :

- Raison sociale de la collectivité (Etablissement)
- N° contrat prévoyance
- Date du décès
- Etat civil complet du défunt
- Le salaire de référence selon la définition contractuelle
- Situation professionnelle à la date du décès

Une gestion moderne et performante

Nos délais de gestion

Mesurer la qualité de notre gestion avec des indicateurs forts

Prévoyance

Adhésions
<3 jours

Instruction d'un dossier de rente ou décès
<3 jours

Traitement manuel des dossiers arrêt de travail et invalidité
<5 jours

Relance des clients ou des assureurs
<15 jours

Délai de versement des prestations

Délai de versement des prestations « incapacité temporaire de travail » :

5 jours ouvrés à réception du dossier complet

Délai de versement des prestations « invalidité » :

5 jours ouvrés à compter de la validation du montant de la rente par Intériale

Délai de versement des prestations « décès » :

2 jours ouvrés à compter de la validation du montant de la prestation par Intériale

Baromètre satisfaction Assurés

Enquête annuelle

95%

de taux de satisfaction des assurés en 2019

Enquête Get2smile

Enquête à froid sur 2000 appelants par semaine
Note générale de

8/10 en 2019

Enquête sur mesure

Construite en collaboration avec le client
Résultats partagés en commission de suivi avec les Elus

Nos engagements et indicateurs téléphoniques

Nos engagements



Taux de décroché
> 90%



Demandes traitées
directement
> 85%



Temps d'attente
< 2 min



Qualité des écoutes
75/100

En 2020

92 %

86 %

1 min 38

82,5



80 à 120 téléconseillers
dédiés exclusivement
à Gras Savoye



4 coordinateurs
Gras Savoye + pilotage
en flux synchrones et
temps réel



Formation initiale
validée par Quizz +
Contrôle qualité

Votre équipe dédiée à la gestion prévoyance



Direction gestion	
Directeur gestion	ROMAIN BARBIER
Adhésions, modifications, cotisations individuelles et collectives (santé & prévoyance)	
Responsable des adhésions (nom, prénom, fonction, année d'expérience, localisation) :	Audrey JAGER Responsable adhésions, modifications, cotisations individuelles 10 ans d'ancienneté Localisation : METZ
Equipe dédiée (nombre de personnes, localisation) :	Ancienneté moyenne : 6 ans Localisation : METZ
Gestion des prestations Prévoyance	
Responsable des prestations (nom, prénom, fonction, année d'expérience, localisation) :	Chloé DEBRUN Responsable prestations prévoyance 14 ans d'ancienneté Localisation : METZ
Equipe dédiée (nombre de personnes, courriel de l'équipe, localisation) :	Ancienneté moyenne : 5,5 ans Localisation : METZ



VOS CONTACTS



VOS CONTACTS DEDIES

Interlocuteur dédié:

**Commerce
Mesut TURK**

Tél. : 06 86 11 06 87

Email : mesut.turk@interiale.fr

Interlocuteur dédié:

**Gestion
MARRACHE LINDSAY**

Tél. : 06 42 52 48 62

Email: lindsay.marrache@grassavoie.com



INTÉRIALE - Siège social : 32 rue Blanche - 75009 Paris - www.interiale.fr
Mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la Mutualité, numéro SIREN 775 685 365.

